

## DEVENIR ACTEUR PRAP-IBC

(Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique en Industrie Bâtiment et Commerce)

### PUBLIC

Cette formation s'adresse principalement aux salariés qui ont dans leur activité une part importante d'activité ou de travail physique : **manutention manuelle, port de charges**, travaux ou gestes répétitifs, **postures de travail** prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations... Ce qui peut nuire à leur santé (**lombalgies**, affections ou lésions articulaires...) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis à cette formation.

### OBJECTIFS

Cette **formation action** PRAP Prévention des risques liés à l'activité physique a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

### CONTENU

En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique et notamment de :

- Comprendre l'intérêt de la prévention, les enjeux et les acteurs de la prévention,
- Connaître les risques liés à son activité ou à son métier,
- Caractériser les dommages potentiels en utilisant des connaissances sur l'anatomie,
- Observer et analyser sa situation de travail,
- Adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer,
- Proposer des améliorations techniques et organisationnelles et faire remonter les informations aux personnes concernées.

### DUREE ET EFFECTIF

14 heures, soit 2 jours consécutifs avec la possibilité d'adapter un intervalle de 1 à 3 semaines. La formation est organisée pour un effectif de 10 participants maximum.

### LE FORMATEUR

La formation est dispensée par un formateur PRAP certifié (IBC) par le réseau Assurance maladie risques professionnels et INRS.

### MODALITÉS ENCADREMENT

La formation-Action s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences en prévention. En ce sens, le stagiaire sera amené à développer ses compétences de façon itératives entre son poste de travail et la formation dispensés.

### VALIDATION

À l'issue de la formation, les candidats ayant participé à la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'INRS un certificat d'Acteur PRAP-IBC (Industrie, BTP et commerce). Ce certificat est délivré par le réseau de l'Assurance maladie risques professionnels et l'INRS. La durée de validité du certificat est de 2 ans. Après cette période, les titulaires du certificat doivent suivre une formation de recyclage pour renouveler leur certification.

Déclaration d'activité comme prestataire de formation auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône sous le N° 93 13 16 537 13

N° d'habilitation INRS : 1358014/2017/Prap-IBC-01/O/07

### Nous contacter :

#### Efficiency Ergonomie

1140 rue André Ampère

ACTIMART—CS 80544

13594 Aix-en-Provence

Tel : **04.42.16.47.31**